ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies du bétail

Question écrite n° 30986

Texte de la question

M. Gilbert Le Bris attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les vives préoccupations des éleveurs d'ovins et de bovins face aux risques de contamination de leurs cheptels par la fièvre catarrhale du fait du retard de livraison et d'une pénurie de vaccins. Le ministère de l'agriculture et de la pêche a rendu la vaccination obligatoire dans plusieurs départements français, selon un calendrier bien précis. Une course contre la montre s'est en effet engagée entre l'extension totalement incontrôlable de l'épizootie et la stratégie vaccinale nationale. Or, si plusieurs laboratoires fabriquent le vaccin contre la fièvre catarrhale, il semblerait néanmoins, d'une part, que des retards de livraison importants aient eu lieu dans certaines régions, dont la Bretagne, et, d'autre part surtout, qu'une pénurie des doses vaccinales ait été observée. Sachant les effets économiques catastrophiques d'une épizootie dans les régions d'élevage, il souhaiterait connaître les mesures prises par le Gouvernement pour enrayer la maladie de la fièvre catarrhale et particulièrement sa politique vaccinale pour les régions les plus exposées au risque d'épizootie.

Texte de la réponse

Le plan de vaccination contre la fièvre catarrhale ovine (FCO) est en cours. En ce qui concerne le sérotype 8, 41 millions de doses ont été livrées depuis mars 2008 qui doivent permettre, sur le plan national, de vacciner près de 80 % du cheptel bovin et 96 % du cheptel ovin. Le calendrier de livraison a été totalement respecté pour les vaccins ovins. Le retard de livraison des doses bovines, rencontré en juillet et août et lié à un incident sur un lot de fabrication, a été totalement rattrapé à ce jour. Cette vaccination a permis de protéger une partie importante des cheptels et de rétablir au mieux les flux commerciaux. 20 000 nouveaux foyers ont été déclarés depuis la reprise de l'activité virale en 2008, essentiellement sur des animaux non encore vaccinés. Par ailleurs, suite à l'enquête conduite pour estimer les besoins complémentaires, des doses « bovines » qui demeuraient mobilisables dans le cadre de l'appel d'offre passé en novembre auprès du laboratoire Intervet ont pu être mises à disposition des départements qui en ont fait la demande. En ce qui concerne le sérotype 1, 11,2 millions de doses ont été livrées depuis mars 2008 permettant la vaccination obligatoire des animaux de 18 départements du Sud-Ouest de la France. 3 200 foyers du sérotype 1 sont apparus en 2008 sur des animaux entrés en contact avec l'agent pathogène quand ils ne bénéficiaient pas encore d'une couverture vaccinale efficace. Un appel d'offres a été lancé qui permettra de couvrir un besoin de 50 millions de doses et de vacciner progressivement l'ensemble du cheptel bovin et ovin-caprin français, à l'exception des départements déjà servis. L'objectif est d'instaurer à partir de la fin de l'année une vaccination complète et simultanée de l'ensemble du territoire contre les sérotypes 1 et 8.

Données clés

Auteur : M. Gilbert Le Bris
Circonscription : Finistère (8e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 30986

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE30986

Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : Agriculture et pêche
Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 septembre 2008, page 8094
Réponse publiée le : 25 novembre 2008, page 10167